



DECLARATION LIMINAIRE

Commission Administrative Paritaire Nationale du corps des IPCSR

Le 12 juin 2018

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les membres de la CAP,

Dès septembre 2017, le SANEER s'est positionné pour l'attribution aux IPCSR et DPCSR des postes SR issus du décroisement avec le MTES.

C'est donc avec satisfaction que nous avons constaté que le ministère, dans le cadre de ce mouvement mobilité de printemps, n'a pas cédé à la revendication de nos homologues syndicaux, qui exigeaient, lors de leur boycott de CAP de titularisation de la promotion 2016, le retrait des postes SR des listes de la filière permis de conduire et sécurité routière.

Bien entendu, le SANEER considère que les postes décroisés dans le cadre de la 2ème vague, au 1^{er} janvier 2019 doivent être proposés aux IPCSR et DPCSR.

Le SANEER va même plus loin, les postes SR doivent **revenir en priorité** aux IPCSR et DPCSR conformément aux statuts particuliers de nos deux corps. Il est primordial, pour notre avenir, d'ancrer la filière sécurité routière au sein du ministère, et de rendre les IPCSR et DPCSR incontournables à son bon fonctionnement.

L'UNSA-SANEER ne se résignera jamais à voir cantonner les IPCSR aux seuls examens du permis de conduire.

L'équilibre entre les missions à vocation ER, en particulier la production de places d'examen, et les différentes composantes de la SR peut être obtenu grâce à un recrutement suffisant. Que le ministère recrute des IPCSR ou d'autres agents de catégorie B revient à la même chose puisque nos grilles indiciaires sont identiques depuis le Nouvel Espace Statutaire (NES).

L'élargissement du champ d'intervention des IPCSR est attendu avec impatience. Le SANEER relaie l'aspiration, légitime, des IPCSR et DPCSR quant à la diversification de leurs tâches et leur volonté d'étoffer leurs missions.

Lors de la dernière CAP mobilité, sur une trentaine de postes SR, en majorité susceptibles vacants, seuls 4 IPCSR ont obtenu satisfaction. Nous étions bien loin de l'hémorragie prédite par certains, empressés de défendre la main dans la main avec la DSR, la sacro-sainte production de places d'examen.

Aujourd'hui, le SANEER donnera un avis favorable à la mutation à la dizaine d'IPCSR qui candidate sur ces postes SR.

Je vous demande de bien vouloir annexer notre déclaration au procès verbal de cette commission.

Je vous remercie de votre attention.

